



Payez votre abonnement,
respectivement prolongez,
maintenant.

AZB / P.P. 3001 Bern

L'IDEE

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

1/2015

Abo Fr. 35.-

EDITORIAL

L'allégorie de la caverne, ou l'aveuglement occidental face à l'horreur



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „L'Idée“

On ne parle plus que de ça : Charlie Hebdo, islamisme, terrorisme... que va-t-il donc se passer ? Attention, je parle bien ici de l'islamisme et du terrorisme islamiste (qui sont les idéologies extrémistes et fondamentalistes se revendiquant de l'islam) et non pas de la communauté musulmane (qui est la communauté des croyants de la religion islamique) ; je ne parle donc pas de la religion musulmane en soi mais seulement des terroristes qui se revendiquent de cette foi. Cette distinction, qui permet de ne pas mettre tout le monde dans le même panier, n'est apparemment de loin pas claire pour tout le monde, c'est pourquoi je préfère la faire explicitement dans ce premier paragraphe, afin d'éviter d'être accusé à tort de stigmatisation... A nos détracteurs, je dirai ceci : apprenez le sens des mots avant de juger des propos à tout-va. Donc :

Avec les attentats du 7 janvier à Paris, nous aurions pu espérer une prise de conscience de l'ampleur de la menace jihadiste sur la société de l'Ouest. Les réactions ont pourtant été vives, le soutien aux victimes quasi-unanime (à l'heure même où la secte islamiste Boko Haram massacrait plusieurs milliers d'innocents au Nigeria dans l'indifférence générale).

Je suis pessimiste ; plus encore que les horreurs commises par les terroristes islamistes, ce sont les réactions de la masse et du monde politique qui me laissent pour le moins songeur.

„Pas d'amalgames !“ ; je ne peux plus voir ces mots en peinture, tant ils ont été répétés, martelés, dans la presse comme sur les réseaux sociaux et jusque dans la bouche des habitués du Café du Commerce. Ceux-là même qui directement ont accusé l'UDC et les autres partis de droite-conservatrice à travers l'Europe d'avoir fait de la „récupération politique abjecte“ avec les tragiques événements de Charlie Hebdo s'y sont adonné à coeur-joie, profitant de cette occasion pour diaboliser les patriotes et les conservateurs dans un discours à la fois contradictoire et hypocrite. Pire, certains ont même accusé la droite conservatrice („l'extrême-droite“ comme ils se complaisent faussement à le dire) d'être „responsable“ par lien de cause à effet de ce qui s'était passé !

En Occident, ces attentats ont eu un impact énorme. Mais l'intellectualisation extrême de ce qui s'est passé est en train de noyer la conscience même du danger.

Les débats stériles qui ont suivi ces événements n'ont fait que semer un peu plus de confusion et conforter l'Occident dans une position arrogante, aveugle, nous rendant incapables d'admettre que nous ne sommes pas à l'abri d'une menace.

Car oui, nous sommes menacés ; comment refuser de le voir ? Nous sommes menacés par ceux qui tuent au nom d'une idéologie sanglante, intolérante et dénuée de toute bonté ; nous sommes menacés par ceux qui ouvertement déclarent haïr notre mode de vie, nos libertés, notre civilisation et ceux qui prônent ouvertement notre destruction, s'attellant à cet odieux dessein par des lâches attentats face à des innocents désarmés.

L'allégorie de la Caverne de Platon prend tout son sens aujourd'hui, à l'heure où des jihadistes endiablés n'hésitent pas à faire appel au meurtre, à la violence et appellent même au génocide sur sol européen, par haine de notre mode de vie, de notre liberté, par haine des fondements de notre civilisation. Tous les jours, l'EI commet des atrocités sans précédents au Moyen-Orient, brûlant vif des prisonniers, torturant, violant, pillant, commettant des massacres de masse, détruisant tout ce qui n'est pas comme eux, pratiquant l'esclavagisme, l'esclavage sexuel et la pédophilie... Plus l'horreur grandit, plus l'élite bien-pensante occidentale tente de nous le cacher, de minimiser les faits.

Fermer les yeux, zapper, tergiverser, s'inventer des raisons, c'est rassurant...

Mais que ferons-nous, le jour où les „loups solitaires“ se regrouperont en meute devant nos portes ?



Des djihadistes de l'Etat Islamique autoproclamé en Syrie, sur le point de commettre un massacre de masse ; l'horreur est bien réelle !



Thierry Meury ne rit plus...



Par Anthony Marchand
Président Jeunes UDC Fribourg

On connaissait Thierry Meury humoriste sur les ondes de la RTS, mais c'est un Thierry Meury provocateur et mensonger qui est apparu lors de l'émission Vertigo de jeudi passé sur la 1ère. Lors d'une discussion sur

les rassemblements des jeunes, ce dernier s'est permis une analogie entre les jeunes djihadistes et les Jeunes UDC avec d'un côté « les fous de Dieu » et de l'autre « les fous de la croix gammée ». Venant du personnage, on pourrait croire de l'humour, bien que douteux. Cependant l'interview et les propos avaient tout de ce qu'il y a de plus sérieux !

Les Jeunes UDC Fribourg n'ont pas manqué de réagir avec un communiqué de presse. Interpelé par cette affaire, un journaliste de La Liberté s'en est donc allé interroger le prétendu humoriste. Aucune excuse du personnage, mais néanmoins des « explications » qui n'ont de sens qu'à ses yeux. En

effet, le chroniqueur de la RTS prétend tout simplement que « les fous de Dieu et ceux de la croix gammée renvoyaient dos à dos les djihadistes et le mouvement anti-islamique Pegida ». Une justification aussi peu crédible et convaincante que son humour d'ancien alcoolique, qui a de quoi faire rire quiconque ayant écouté ce triste épisode. Quelle mauvaise foi(e) !

Retour de flammes inattendu quelques jours plus tard, Pascal Bertschy, journaliste à La Liberté, consacre sa chronique à Thierry Meury. On n'aurait su mieux décrire le personnage ! Je dois avouer avoir pris un malin plaisir à lire cet article dont l'auteur n'y est pas allé de main morte. Qualifiant son humour de « travail bâclé d'âne bâté » ou de « blagues de comptoir », les clashes se sont enchaînés tel un feu d'artifices. Mes félicitations à ce journaliste qui a par ailleurs osé s'attaquer à un pilier du service public, à savoir la redevance Billag. Payé une taxe pour qu'un chroniqueur vomisse sur tout un pan de la population peut en effet déranger.

Aux personnes qui nous ont conseillé de porter plainte contre ce grossier personnage, sachez que je me satisfais étonnamment bien de cette chronique journalistique. Parfois, des mots valent bien plus que des actes. Dans le cas de Thierry Meury, le bistrot vaudra toujours bien mieux que le tact.



Radars : le Canton compte sur 11 millions venant des automobilistes



Par Lucas Fatton, Vice-président Jeunes UDC Neuchâtel

Depuis le premier janvier 2015, la nouvelle loi sur la police est entrée en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Principal changement; le produit des radars revient, désormais, intégralement à l'Etat.

Bien que les autorités affirment que les radars de contrôle routier sont nécessaires pour la prévention mais ne servent en tout cas pas de source de financement, la réalité est bien différente. Première preuve; le gouvernement a budgétisé un produit des amendes se montant à Fr. 10'950'000.— pour l'année 2015. Ce chiffre a été validé par le Grand Conseil. Le problème de la budgétisation des amendes mérite d'être développé.

Tout d'abord, il faut comprendre que le canton de Neuchâtel vote, année après année, des budgets déficitaires. Inutile de rappeler qu'il a donc besoin de recettes, en tout cas celles qu'il a inscrites au budget. Simple logique de toute entreprise, „on doit obtenir au minimum ce qu'on a prévu de récolter“. En budgétisant plus de 10 millions de francs, le Canton compte donc sur cette somme astronomique pour pouvoir assurer son fonctionnement. Cela veut dire qu'il souhaite que les automobilistes commettent une série d'infractions afin de récolter ce qu'il a budgétisé. Moi j'ai le vœu inverse ! Je souhaite que l'Etat ne récolte 0 franc provenant des radars, ce qui signi-

fierait que tous les automobilistes ont parfaitement respecté les limitations de vitesses. Pourquoi ne pas se fixer cet objectif-là, plutôt que celui du maximum d'infractions possibles ?

Deuxième preuve; lors de l'élaboration de la loi sur la police, le Grand Conseil a très largement rejeté une proposition demandant que le produit des radars soit affecté uniquement à la sécurité routière ou pour la formation des élèves conducteurs. Malgré ce refus, aucun député n'a osé argumenter contre cette solution que j'ai proposée. Il y a de quoi être écœuré pour les automobilistes dont la plupart d'entre eux souhaitent respecter les limitations de vitesses afin de ne surtout pas être flashés. Cependant, ces automobilistes sont, de temps à autre, toute de même amendés. Cela essentiellement parce qu'ils sont „trop“ concentrés sur leur route.

Une double attitude scandaleuse du Grand Conseil soutenue par l'ensemble des groupes parlementaires. Dès lors, comment réussir à penser que les radars servent surtout à la sécurité et n'ont aucun but lucratif ? Pour moi, il s'agit d'un pur mensonge et ces derniers ne sont rien d'autre que des „pompes à fric“. À quand une dénonciation populaire ?



Depuis janvier, le produit des radars revient au canton et non plus aux communes.

Planification hospitalière : quelle place pour la qualité ?



Par Jérémie Lobsiger
Président Jeunes UDC Jura

La nouvelle planification hospitalière du canton du Jura (la liste de recommandation des établissements hospitaliers) qui est entrée en

vigueur le 1er janvier 2015 a été placée sous le signe des économies ce qui se justifie aisément en ces temps de restrictions budgétaires (notamment avec le plan Optima). Grâce à cette planification, les autorités espèrent éviter des dépenses pouvant atteindre 10 millions de francs par année.

Pour réaliser lesdites économies le canton du Jura propose 2 voies:
La première c'est une réduction drastique des cas d'hospitalisation hors canton. Actuellement 1/3 des hospitalisations le sont hors sol jurassien, et le gouvernement veut réduire cette proportion de 40%. Cette solution paraît somme toute logique d'autant plus que l'hôpital du Jura possède des services compétents dans nombre de domaines.

La deuxième mesure suscite, elle, plus d'interrogation. Un appel d'offre, ouvert à tous les hôpitaux, a été lancé et sur cette base le gouvernement a redistribué les attributions des hospitalisations à différents partenaires avec lesquels nous n'avions jusqu'alors que peu de contact (Hôpital neuchâtelois, Hôpital fribourgeois etc...). Ces attributions ont donc été retirées pour la plupart à des hôpitaux universitaires, notamment l'Hôpital universitaire bâlois avec lequel nous nous efforçons depuis aussi loin que remonte le canton d'avoir un bon partenariat, pour être attribué à des hôpitaux standards.

Avec la baisse des hospitalisations hors canton, une grande partie des cas restant seront des interventions complexes et/ou graves. Si un spécialiste dans « un tel » domaine se trouve à l'hôpital universitaire de Bâle mais que nous avons uniquement un partenariat pour ledit domaine avec un hôpital fribourgeois alors à moins de pouvoir la payer de sa poche ou qu'elle soit couverte par une assurance complémentaire l'hospitalisation aura lieu à Fribourg et il n'est même pas certain que cela revienne beaucoup moins cher au canton du Jura. La population jurassienne ne mérite-t-elle pas de pouvoir se faire soigner dans les meilleurs hôpitaux ? Et puis quelle place laisse-t-on à la proximité ? Presque aucune, j'en veux pour preuve le temps de trajet Delémont Bale : moins d'une heure Delémont Fribourg : plus de deux heures.

A titre personnel je regrette que la proximité et la qualité n'ait pas plus pesé dans la balance au moment de la mise sur pied de la nouvelle planification hospitalière jurassienne.



L'hôpital de Delémont, au coeur de la planification hospitalière.

**Union Européenne :
un chaos programmé**

Ne nous laissons pas berner !

NON
à l'adhésion insidieuse
à l'Union Européenne

NON

à l'adhésion
insidieuse à l'UE

www.ue-non.ch

CEDH: un peu de mauvaise humeur



Par P.-G. Bieri,
Centre Patronal



www.centrepatronal.ch

Faut-il dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme? Une option aussi

radicale serait excessive, surtout pour un petit pays qui bénéficie d'une application stable du droit international. Il n'est en revanche pas interdit de manifester quelque mauvaise humeur face à des jugements excessifs qui finissent par porter atteinte à l'idée qu'on se fait des droits de l'homme.

Des verdicts qui suscitent de l'incompréhension

Les initiales CEDH, qui désignent à la fois la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne chargée de son application, sont souvent apparues dans l'actualité de la fin de l'année dernière, dans des circonstances plutôt déplaisantes. Plusieurs verdicts des juges de Strasbourg ont suscité sarcasmes et railleries, voire incompréhension et colère.

Parmi les cas les plus médiatisés, il y a eu notamment, en novembre, un jugement donnant raison à une famille de requérants d'asile afghans que la Suisse voulait renvoyer en Italie en application de l'accord de Dublin. Selon la Cour européenne, un tel renvoi violerait l'article 3 de la Convention (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) dans le cas où les autorités italiennes ne fourniraient pas préalablement des garanties individuelles quant à la prise en charge des enfants et à la préservation de l'unité familiale. Ce verdict n'empêche pas formellement l'application de l'accord de Dublin, mais il la complique et la rend incertaine à l'avenir. Puis, en décembre, on a appris avec stupéfaction que la CEDH condamnait la France à payer à neuf pirates somaliens des indemnités pour dommage moral de plusieurs milliers d'euros parce qu'ils avaient été présentés devant un juge avec quarante-huit heures de retard après leur arrestation.

Ces cas s'ajoutent à de nombreux autres, où les autorités chargées de faire appliquer les lois nationales sont, plus souvent que de raison, déboutées face aux individus qui enfreignent ces mêmes lois. La CEDH n'est d'ailleurs pas seule en cause: en décembre toujours, d'autres pirates somaliens ont obtenu de larges dédommagements devant un tribunal danois; et en Suisse, depuis plusieurs années, de multiples jugements cantonaux ou fédéraux ont alimenté de lancinantes controverses, y compris politiques, sur la manière parfois choquante dont les juges prétendent rendre la justice.

Dénoncer la CEDH serait une option trop radicale

En l'occurrence, c'est surtout sur la CEDH que le mécontentement s'est concentré au cours de ces derniers mois. Ce mécontentement dépasse désormais les «propos de café du commerce» et se répand aussi chez les autorités. Après le verdict de Strasbourg remettant en cause les renvois de requérants vers l'Italie, l'Office fédéral des migrations a annoncé – certes en des termes mesurés, et en assurant avoir obtenu les garanties nécessaires – qu'il continuerait malgré tout à appliquer la loi. Sur le plan politique, le conseiller fédéral Ueli Maurer a ensuite déclenché une vigoureuse polémique en proposant à ses pairs, dans une séance interne, que la Suisse dénonce la Convention européenne des droits de l'homme. Quelques semaines auparavant, le premier ministre britannique David Cameron s'était livré, en public, devant son parti, à un virulent réquisitoire contre la CEDH, exprimant notamment sa volonté de contrecarrer l'influence de cette dernière et d'encourager les tribunaux à se sentir libres d'appliquer ou non les sentences de Strasbourg.

Ces propos batailleurs ont le mérite d'exprimer, à un niveau officiel, l'exaspération de nombreux citoyens face à des jugements peut-être «ju-

ridiquement fondés» mais qui n'en apparaissent pas moins contraires à l'idée qu'on se fait de la justice, voire empreints d'un militantisme partisan déplacé.

Cela signifie-t-il qu'il faille dénoncer cette Convention? Pour la Suisse, une option aussi radicale n'est sans doute pas opportune. Sans être excessivement naïf sur la protection réelle que le droit international offre aux petits pays, on doit admettre que ces derniers y trouvent un intérêt pour rendre leurs relations internationales plus stables et harmonieuses. Seuls les Etats puissants peuvent se permettre de snober ouvertement les fondements du droit international.

Une marge de manoeuvre

Au demeurant, c'est moins la Convention elle-même qui pose problème que la manière dont les juges de Strasbourg l'interprètent. De ce point de vue, on peut souligner que les Etats parties gardent une relative marge de manoeuvre dans l'application des arrêts de la Cour, qui ont une valeur essentiellement déclaratoire – sauf toutefois pour ceux accordant des indemnités financières, lesquelles peuvent représenter des montants extrêmement importants. La Suisse doit profiter de cette marge de manoeuvre chaque fois que c'est possible – comme elle semble le faire aujourd'hui à juste titre. Pour le reste, il est plutôt sain de manifester notre mauvaise humeur, y compris au niveau politique – la récente visite officielle du président de la CEDH aurait pu, aurait dû aussi servir à cela –, et de mettre en garde les juges de Strasbourg contre une perte de crédibilité de cette institution. On dit que ce qui est excessif devient insignifiant. L'idée que les droits de l'homme puissent devenir insignifiants devrait faire réfléchir ceux qui prétendent en garantir le respect.

UDC – le parti de la Suisse



Notre armée de milice, plus que jamais nécessaire



Par Dimitri Mages
Membre du comité Jeunes UDC Fribourg

Tout le monde se souvient de cette date du 7 janvier 2015, mercredi noir où la France et l'Occident ont été victimes de l'islam radical.

Quelques semaines auparavant, c'est la ville de Sydney qui fût prise en otage et ceux 2 mois après la fusillade d'Ottawa au Canada. Tous ces événements sont des parallèles à la situation dramatique causée par Etat Islamique, Al-Qaïda, BokoHaram, ou je ne sais quelle autre organisation de fanatiques. Le souci justement, c'est que ces groupes sont mieux organisés que l'on ne croit avec entre autre une politique de propagande irréfutable.

Il y a un peu plus d'une année, avant la votation sur l'abolition du service militaire obligatoire, le GSSA soutenu par leurs amis socialistes et verts nous garantissait que la menace était inexistante et que notre armée ne servait plus à grand-chose à part à jouer à la guerre. L'on peut citer pour exemple Christian Van Singer (CN/Verts) à l'émission Infrarouge (RTS) qui rigolait en disant : « A part une horde de réfugiés, l'on veut attaquer qui ? » Il faut malheureusement voir la vérité en face, personne ne maîtrise la paix et peut anticiper un conflit. Le risque est à notre grand regret trop souvent sous-estimé. Un combattant de l'EI a notamment cité la Suisse comme cible et ennemi.



Notre armée de milice, une nécessité à l'heure d'aujourd'hui...

Alors que la France rouvre le débat sur l'obligation de servir, nous devons continuer de défendre coûte que coûte notre armée de milice. Certain critiquent peut-être son manque d'expérience mais l'on ne peut nier sa richesse. Cette armée riche de jeunes et moins jeunes venant de toutes les professions, de toutes les régions linguistiques et de toutes les classes sociales. C'est ce qui fait la force de la Suisse.

On a pu le confirmer ces derniers mois, aucune nation n'est à l'abri d'un conflit ou d'une attaque qu'elle soit intérieure, extérieur, aérienne ou terrestre. Notre armée de milice reste tout simplement l'assurance vie de notre pays et il faut lui en donner les moyens.

EN BREF

Les ampoules du moment !

Pour le mois de février, nous décernons l'Ampoule d'Or à...

Pascal Bertschy, journaliste au quotidien romand frivole „La Liberté“, que nous félicitons pour son article „Thierry Meury, le bouffi du roi“. (Photo manquante)



Pour le mois de février, nous décernons l'Ampoule Rouge à...

Thierry Meury, soi-disant humoriste à l'humour que lui-seul semble faire rire, grassement payé aux frais de la redevance que Billag extorque aux citoyens ; favoris pour recevoir le prix de la médiocrité suite à ses propos désastreux sur les ondes de la radio publique il y a quelques semaines, comparant de façon explicite les Jeunes UDC (parti démocratique issu du parti-mère représentant près d'un quart de la population suisse) aux meurtriers jihadistes et aux nazis... une Soupe qui donne envie de vomir.



Terrorisme islamiste : la Suisse est-elle vraiment prête ?



Par Anthony Marchand
Président Jeunes UDC Fribourg

Le 11 septembre 2001 a éclaté une guerre. Une guerre contre un ennemi fantôme. Comparable à la cinquième colonne, à la fois partout et nulle part en même temps. Cet ennemi n'a jamais déposé les armes alors que

l'Occident se croyait à l'abri de toute hostilité. Or l'Europe n'est de loin pas une forteresse. Elle ne laisse peut-être que peu de chance à une armée entière, mais son large territoire et ses frontières perméables ne peuvent empêcher quelques soldats de passer entre les mailles du filet. Pendant toutes ces années, l'ennemi était présent mais éloigné de notre civilisation. Il s'est renforcé à l'insu d'une Europe lointaine qui ne se préoccupait que de sa sécurité intérieure. Le 7 janvier 2015 ne marque pas le début du terrorisme, il s'agit du réveil et de la prise conscience d'une Europe encore naïve.

Le mal est fait, l'heure est au bilan. La menace est réelle ! Après Paris, c'est in extremis que la police belge a démantelé une cellule terroriste. Bien qu'elle ne fasse partie d'aucune coalition, la Suisse n'est à l'abri d'aucun loup solitaire. Nous avons eu le regret de constater qu'une seule personne peut engendrer d'énormes conséquences. Aujourd'hui, ce ne sont plus des armées qui dévastent nos terres, mais une poignée de fanatiques remplis de haine et de dégoût pour l'être humain et la civilisation. Sachant que 62 résidents suisses ont rejoint le Djihad entre 2001 et aujourd'hui, leur retour au pays a de quoi inquiéter les citoyens. Cependant, sommes-nous vraiment prêts ?

A mon sens, la lutte anti-terroriste doit reposer sur trois piliers fondamentaux, à savoir la défense, la prévention et la répression. La défense repose essentiellement sur le service de renseignements de la Confédération (SRC). Or, il ne possède pas l'arsenal législatif pour agir. Une nouvelle loi sera votée lors de la session parlementaire de mars, afin de permettre la surveillance de lieux privés et d'ordinateurs ; chose qui n'était pas encore possible jusqu'à aujourd'hui ! Pourtant, il est du devoir des autorités de surveiller chaque djihadiste rentré au pays, aujourd'hui au nombre de dix-huit. Par conséquent, le SRC devra recruter de nouveaux collaborateurs. Six nouveaux emplois ont déjà été créés en ce sens. Le nombre paraît cependant insuffisant. L'armée est aussi un acteur majeur de la défense nationale, c'est pourquoi le futur développement de l'armée (DEVA), actuellement en consultation, doit prendre en compte en priorité la menace terroriste. Des militaires bien formés doivent être mobilisables en quelques heures dans les domaines sanitaires, logistiques, NBC et sécurité.

Cependant, mieux vaut prévenir que guérir. La prévention a son rôle à jouer. Celle-ci est avant tout du ressort des imams et des différentes communautés musulmanes de Suisse. L'Islam se veut avant tout être

une religion de paix. Il est alors du devoir des imams de transmettre ce message et que les fidèles y soient réceptifs. Chaque communauté détient un rôle primordial pour éviter la radicalisation d'un des leurs. Comme l'a déjà suggéré le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, une surveillance accrue de l'enseignement dispensé dans les mosquées est nécessaire. Nous nous devons par ailleurs de canaliser les messages islamistes haineux véhiculés sur les réseaux sociaux, véritables incubateurs d'islamistes radicaux. A cela s'ajoute les groupuscules comme le Conseil islamique suisse dont les pratiques doivent être scrupuleusement contrôlées. Il serait en effet difficile d'éviter une radicalisation des fidèles quand un groupe se permet d'inviter des orateurs prônant la Sharia et la lapidation.

Enfin, nous savons tous que la répression n'est pas le point fort de la justice helvétique, comme en témoigne le verdict rendu contre un ex-djihadiste rentré au pays. Ce premier cas en Suisse a écopé de 300 jours de travaux d'intérêt généraux, alors qu'un chauffard aurait l'équivalent en prison ferme. Un djihadiste français a, quant à lui, écopé de 7 ans de prison. La Suisse va-t-elle dès lors devenir le paradis des combattants islamistes européens ? C'est du moins ce qu'il risque d'arriver si des mesures radicales ne sont pas entreprises. La Suisse devrait, à l'instar du Royaume-Uni, retirer les passeports des anciens combattants. Si ces derniers éprouvent un dégoût de l'Occident, pourquoi ce même Occident devrait-il les reprendre ? Malheureusement, une commission du National a refusé à 13 voix contre 11 ce retrait automatique des passeports proposés par une motion de l'UDC (Allez savoir qui l'a refusée...). Finalement, à plus grande échelle, une liste noire européenne devient plus que nécessaire, car la menace ne doit pas constituer un problème individuel mais bien celle de tout un continent.

Quand on connaît les failles du système sécuritaire suisse en la matière, comment le citoyen lambda peut-il dormir sur ses deux oreilles ? Sans arriver au stade de l'état-policier, sommes-nous vraiment en sécurité lorsque nous allons au supermarché ou amenons nos enfants à l'école ? Nous le serions, si et seulement si, les politiques faisaient preuve de bon sens, afin d'adopter de manière urgente les outils légaux adéquats. Cependant, le système suisse a besoin de temps, trop de temps. Et la criminalité sait l'utiliser pour arriver à ses sombres desseins.

Terrorisme: la Suisse est-elle prête?



Cher Monsieur Thierry Meury...



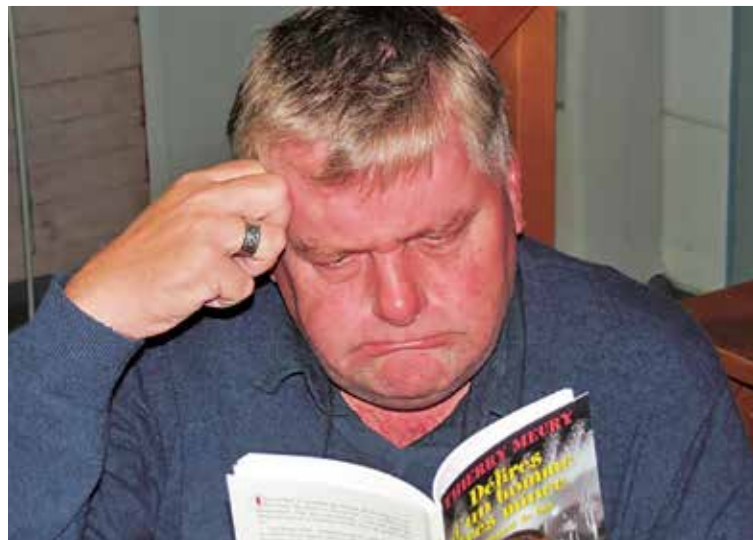
Par Cédric Rochat
Trésorier Jeunes UDC Valais Romand

Il est si simple de rapporter les dires et les faits d'une jeunesse UDC motivée et à l'essor agréable qui tend à se faire une place juste et certaine dans ce monde valaisan. Cependant, laissons de côté au moins une fois

l'objectivisme ambiant dans lequel baigne toute une société au progressisme fort discutable afin d'émettre enfin une pensée plus critique à l'égard de nos fervents détracteurs au second degré inexistant.

Suite aux derniers événements politiques et religieux qui parsèmeront sans doute et avec suffisance ce journal, je ne dégagerai qu'une simple conclusion afin de rester dans un contexte éloigné de la simple feuille de rose idéologique vue, revue et nauséuse qui aura fait beaucoup d'effet aux bienpensants qui ont toujours su remettre en question le concept de liberté de parole, mais qui arborent aujourd'hui avec une volupté des plus contradictoire et clichée, la fameuse réplique Je suis Charlie comme photo de profil dans le saint livre du visage. Aussi contradictoire qu'un jeune socialiste priant ses parents aux fins de mois paisibles, de lui payer une prépa privée pour aller étudier à l'HEC tout en touchant une bourse issue d'une fondation privée et aller se faire tirer le poireau lors d'une très classe Pride qui rend fortement justice à nos amis homos, mais là je tomberais presque dans le registre réaliste.

Trop fort ! Enfin le vrai visage du rimming sociétale dans lequel gît une façon de penser qui n'a pas lieu d'être de peur de représailles institutionnelles "LICRAtiques" ou "LGBTaires", fleurons de la limitation de vitesse de toute émission de vrai débat sociologique. Via Sicura ou encore visages nus dans notre écoles censées être laïques sauf quand il s'agit de l'Islam, voilà des sujets que la dictature liberticide est en passe d'annihiler par simple amalgame entre jeunes souhaitant sauvegarder le peu de valeurs et de culture qui nous reste, et un énorme coprolithe socialiste à la moustache finement taillée, loin d'évoquer l'acomoclitisme actuel des mâles. Merci donc à vous très cher Thierry Meury, de nous avoir éclairés dernièrement ! Panse en avant, luttons ensemble contre ce terrible capita-



Thierry Meury, un „clown de comptoir“ dont personne ne rit vraiment plus qu'un humoriste...

lisme de la malbouffe qui a de belles années devant elle malgré une Soupe si bonne ! Joyeux Noël, entendons-nous sur RTS, pouffant ! Aucune déception ne prendra la place de vot re talent, car la rancune est le désespoir du mort, mais cependant mon gros roi du potache peu classe, gardez votre sang froid, bordel de Dieu !

Ce n'est pas un signe de bonne santé mentale d'être bien adapté à une société malade disait le philosophe Jiddu Krishnamurti. Pourtant le con vivant dans un agréable panurgisme existe bel et bien. Mais nul ne doit s'y attarder. Le con est celui qui ne partage point. Le con n'a pas d'idée à poser, mais de la haine à partager. Voilà ce qu'est le con. Le con n'essaie pas d'amener notre société vers ce qu'il croit être bon. Le con n'est pas de droite, de gauche, centriste, progressiste ou conservateur. Le con est celui qui mène au chaos. Le con est celui qui tue idéologiquement. Le con n'a pas de cause. Tout politicien a une cause !

Le satirique et pamphlétaire caissier de la jeunesse UDC du Valais romand à la ponctuation frivole vous salue !

LA REDACTION



EDITEURS :

- Union Démocratique du Centre
Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
nfrc@hotmail.ch

REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

REDACTEURS (-TRICES) PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/
Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs,
a/Conseiller national et Conseiller
cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch
Éditeur: Association de soutien
SVP/JSVP
Rédaction DIE IDEE, Boîte postale
6803, 3001 Berne
Collaborateurs permanents: Lu-
kas Reimann, Conseiller national,
Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller
cantonal, Berne, Jürg M. Stauffer,
Ittigen (BE)
Téléphone: 079 302 10 09
Fax: 031 398 42 02
Site internet: www.zeitungidee.ch
Courriel: idee@jsvp.ch
PC-Konto:
Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

CONTACTS idee@jsvp.ch
+41 (0)78 847 23 90
CCP Jeunes UDC Suisse
65-269996-5
www.jsvp.ch





L'UDC Neuchâtel élit un nouveau comité directeur



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „L'Idée“

L'année 2014 ne fut guère de tout repos pour l'UDC Neuchâteloise, qui a dû surmonter non sans mal nombre d'épreuves (affaire Legrix, démission d'Yvan Perrin, etc.). Mais forte d'une base électorale solide et en expansion, cette dernière a intégralement renouvelé sa direction le 29 janvier dernier. C'est désormais en la personne de M. Stéphane Moser que sera dirigé le parti, accompagné de deux vices

présidents : Mme Olga Barben et M. Jean-Charles Legrix. Une équipe aux personnes compétentes et motivées, qui saura remettre l'UDC cantonale sur un chemin plus stable. De grands enjeux arrivent, avec notamment les élections fédérales. Nous souhaitons plein de succès à la nouvelle équipe dirigeante.



de gauche à droite : Olga Barben (nouvelle vice-présidente), Stéphane Moser (nouveau président) et Jean-Charles Legrix (nouveau vice-président)

Votations fédérales du 8 mars : mots d'ordre des Jeunes UDC Suisse

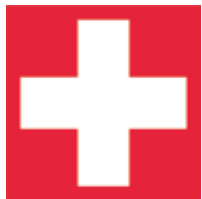
Réunis en Assemblée Générale dans le canton d'Argovie le 31 janvier dernier, les Jeunes UDC Suisse donnent les recommandations de vote suivantes :

- OUI à l'initiative du PDC sur les familles
- NON à l'initiative des Verts Libéraux „Taxes sur les énergies non-renouvelable à la place de la TVA“.

Billag : STOP !

Signez l'initiative "no billag" pour l'abrogation de la redevance TV et radio !

www.nobillag.ch



La politique t'intéresse ? Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ? Engage-toi dès maintenant !

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____

DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

